

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022

COMPTE-RENDU

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 4 février 2022, se sont réunis à la salle Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge, pour leur séance du 10 février 2022 sous la présidence de Madame Bensarsa Reda, Maire (séance ouverte à 19H35).

Présents : Mme ABBACI, Mme AVELLANO, M. BENETEAU, Mme BENSARSA REDA, M. BRUNIER-COULIN, Mme COSTA (jusqu'à la délibération n°4), Mme DIAWARA, M. DOUTEAU, M. DI TOMMASO, Mme ERFAN, Mme FALGUIERES, Mme GAUTHIER, M. GOMEZ, Mme GUIBLIN, Mme HURIEZ, M. LORIC, M. MONTEIRO, M. NASSE, M. PERRIMOND, M. PLAS, Mme RIVET, Mme RIVIER, Mme ROBIN, Mme ROQUES, Mme SERMAGE, M. SOUKOUNA, M. SOLIGO, M. VILLEMEUR.

Absents représentés : Mme BEGHE représentée par V. FALGUIERES, Mme COSTA représentée par Mme RIVET à partir de la délibération n°5, M. COSTES représenté par A. VILLEMEUR, M. SAINT-PIERRE représenté par M. BENETEAU.

Absents non représentés : M. JADOT, Mme KECHELAL.

- Secrétaire de séance : - Bakary SOUKOUNA -

Points divers

Madame Le Maire, après avoir procédé à l'appel des présents,

- a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2021 est approuvé à la MAJORITE (29 POUR - 2 ABSTENTIONS : Mme GAUTHIER, M. PLAS)
- b) Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire (1^{er} décembre 2021 au 10 janvier 2022)

Date	Objet	Montant	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire
03/12/2021	Convention de participation au Marché de Noël les 10, 11 et 12 décembre 2021 organisé par la commune de Juvisy-sur-Orge	/	03/12/2021	Vie locale	Madame le Maire
01/12/2021	Conventions pour la prise en charge de maquilleuses dans le cadre du marché de Noël de Juvisy-sur-Orge	Montant global 450 € TTC	02/12/2021	Vie locale	Madame le Maire
01/12/2021	Contrat de prestation de service portant sur l'organisation d'ateliers dénommés « Le Jardin Sensoriel et Créatif » à destination de la Maison de la Petite Enfance	393 € TTC	02/12/2021	Petite enfance	Madame le Maire
29/11/2021	Convention entre les animations briques et la Commune de Juvisy-sur-Orge pour l'animation d'une journée « construction Duplo » à destination de toutes les classes de l'école maternelle La Fontaine	550 € TTC	02/12/2021	Education	Madame le Maire

02/12/2021	Convention entre La ligue de l'enseignement de l'Essonne, l'UDAF 91, l'IFAC et la Commune de Juvisy-sur-Orge pour la mise en place de l'opération Lire et faire lire dans les écoles de la commune	/	02/12/2021	Education	Madame le Maire
02/12/2021	Signature d'un contrat de service PAYZEN avec la société ARPEGE	1355,07 € TTC/an	10/12/2021	DGS	Madame le Maire
03/12/2021	Convention de formation professionnelle continue - Transport de Personnes à Mobilité Réduite	1602 € TTC	07/12/2021	DRH	Madame le Maire
06/12/2021	Conclusion d'un contrat d'emprunt n°MON539622EUR auprès de la Banque Postale	Emprunt de 1 300 000 €	06/12/2021	Finances	Madame le Maire
09/12/2021	Convention de partenariat entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'association le Ricochet Théâtre pour l'animation de 8 spectacles à destination de l'ensemble des élèves de l'école élémentaire Michelet	3 680 € TTC	14/12/2021	Education	Madame le Maire
20/12/2021	Avenant 2 au Marché n °21 10 005 - Déconstruction et désamiantage d'un centre de loisirs à Juvisy-sur-Orge	Montant supplémentaire de 30 384,70 €	28/12/2021	Marchés publics	Madame le Maire
10/12/2021	Conclusion de la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » Bonus associés 2021/2022	/	20/12/2021	Education	Madame le Maire
13/12/2021	Marché 21 10 018 - Services sociaux pour l'animation collective jeunesse pour les plus de 15 ans	Montant maximum de 258 987 € HT/an	13/01/2022	Marchés publics	Madame le Maire
20/12/2021	Demande de participation du Ministère de l'Education Nationale au financement de l'acquisition de capteurs CO2 destinés au milieu scolaire	Subvention possible : 500 €	28/12/2021	Education	Madame le Maire
28/12/2021	Contrats de maintenance du matériel de restauration pour la commune de Juvisy-sur-Orge	5 364 € HT/an	03/01/2022	Education	Madame le Maire
31/12/2021	Convention avec l'association « Au Coin de l'Art Rue » pour l'animation d'ateliers d'arts plastiques destinés à 7 classes de l'école élémentaire Jaurès	2 685 € TTC	03/01/2022	Education	Madame le Maire
31/12/2021	Convention avec l'association « Au Coin de l'Art Rue » pour l'animation d'ateliers d'arts plastiques destinés à une classe de CM1 de l'école élémentaire Jaurès	390 € TTC	03/01/2022	Education	Madame le Maire
05/01/2022	Conventions d'objectifs et de financement relatives au fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil de la petite enfance de deux établissements situés sur la commune de Juvisy-sur-Orge	/	12/01/2022	Petite Enfance	Madame le Maire
07/01/2022	Contrat d'assistance pour la consolidation et l'animation du système d'information de la commune de Juvisy-sur-Orge	35 000 € annuel	12/01/2022	Informatique	Madame le Maire

Points inscrits à l'ordre du jour

1) Rapport sur les orientations budgétaires – Année 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation relative aux orientations du budget primitif 2022.

PREND ACTE de l'existence et du contenu du rapport d'orientations budgétaires.

2) Prise en charge de l'inhumation en convoi d'une personne dépourvue de ressources suffisantes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DIT que l'organisation des obsèques de la personne dépourvue de ressources suffisantes référencée sous le n°2021-04 décédée le 28 novembre 2021 est confiée à l'entreprise PLM à Juvisy-sur-Orge et prise en charge par la commune pour un montant TTC de 1 579,42 €.

AUTORISE Madame le Maire à émettre un titre de recettes de 1 579,42 € à l'encontre des héritiers dès qu'ils seront connus.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

3) Attribution d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections pour certains agents municipaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

ATTRIBUE une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux agents titulaires, stagiaires ou contractuels, mobilisés pour la tenue des bureaux de votes, ne pouvant statutairement pas bénéficier d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (soit les catégories A).

FIXE le crédit global en appliquant un coefficient de 8 au montant de référence annuel de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 2ème classe en vigueur, soit 1091,71 euros.

PREND ACTE que le nombre potentiel et maximum d'agents bénéficiaires de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections est de 10 et que le montant du crédit global maximum pour le versement de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections est de 7 278 euros.

PRECISE que l'exécutif local fixera les attributions individuelles dans les limites du crédit global et les modalités de calcul de l'IFCE et que le paiement de cette indemnité sera effectué après chaque tour de consultations électorales.

DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

4) Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE les modifications de poste et modifie en conséquence le tableau des effectifs, annexé à la présente délibération, à compter du 1er février 2022.

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune : Chapitre 012.

5) Débat obligatoire portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire conformément à l'ordonnance du n° 2021-175 du 17 février 2021.

6) Acquisition de la propriété située 78 rue Argelies (parcelle AI 148)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (25 POUR - 6 ABSTENTIONS : M. Villemeur, M. Costes, Mme Avellano, M. Brunier-Coulin, Mme Gauthier, M. Plas)

APPROUVE l'acquisition de la propriété sise 78 rue Argeliès (parcelle AI 148) en l'état existant au prix de 600 000 euros.

AUTORISE Madame le Maire à engager toutes démarches et procédures et à signer tous documents rendus nécessaires pour l'accomplissement de la vente.

DESIGNE Maître Paul Avot, notaire à Juvisy-sur-Orge, pour la rédaction des actes de vente.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2022.

7) Cession des 4 appartements situés dans la copropriété du 12 rue Monttessuy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (25 POUR - 4 CONTRE : M. Villemeur, M. Costes, Mme Avellano, M. Brunier-Coulin - 2 ABSTENTIONS : Mme Gauthier, M. Plas)

APPROUVE la cession des 4 appartements situés 12 rue Monttessuy dans la limite de l'estimation domaniale assortie de la marge de 10 %.

AUTORISE Madame le Maire à rechercher des acquéreurs au besoin auprès d'une ou plusieurs agences immobilières.

AUTORISE Madame le Maire à engager toutes démarches et procédures et à signer tous documents rendus nécessaires pour l'accomplissement de la vente.

DESIGNE Maître Paul Avot, notaire à Juvisy sur Orge, pour la rédaction des actes de vente.

DIT qu'une recette globale de 405 000 euros calculée sur l'estimation domaniale assortie de la marge de 10% est inscrite au budget.

DIT qu'en cas d'offre d'acquisition inférieure à l'estimation domaniale assortie de la marge de 10%, une nouvelle délibération sera présentée.



La séance est levée à 22h15



Le Maire

Lamia BENSARSA REDA